

# LE CLUB D'ÉCHECS DES 4 CANTONS

Organise

## LE RAPIDE DE CANCON

Homologué n° 46460

Dimanche 21 octobre 2018

Maison des Associations de Cancon

### ARTICLE 1 RÈGLEMENTS APPLIQUÉS

- Les règles du jeu sont celles de la FFE et de la FIDE applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018
- L'article A4 de l'annexe A « Le Jeu Rapide » et la directive III 5 « Fin de partie au KO » s'appliquent.
- Le délai de forfait est de cinq minutes.
- Le tournoi est réservé exclusivement aux licenciés FFE et aux joueurs étrangers ayant un identifiant FIDE.
- Les appariements sont réalisés au système suisse (règles FIDE C.04).

### ARTICLE 2 HORAIRES

- |                             |                 |
|-----------------------------|-----------------|
| - Accueil des participants: | 9h 00           |
| - Clôture des inscriptions: | 9h 40           |
| - Ronde 1:                  | 10h 00 à 10h 40 |
| - Ronde 2:                  | 10h 50 à 11h 30 |
| - Ronde 3:                  | 11h 40 à 12h 20 |
| - Ronde 4:                  | 13h 30 à 14h 10 |
| - Ronde 5:                  | 14h 20 à 15h 00 |
| - Ronde 6:                  | 15h 10 à 15h 50 |
| - Ronde 7:                  | 16h 00 à 16h 40 |
| - Remise des prix:          | 16h 50          |

### ARTICLE 3 CADENCE

Chaque joueur dispose de 20 minutes pour toute la partie.

### ARTICLE 4 DROITS D'INSCRIPTION

Séniors: 12 € JEUNES < 20 ans: 6 €

### ARTICLE 5 DÉPARTAGES

Le départage des ex-æquo sera réalisé en appliquant successivement les systèmes suivants dans l'ordre:

- 1 – Buchholz tronqué
- 2 – Performance

**ARTICLE 6 PRIX**

Les prix non cumulables correspondent à 90 % des inscriptions.

**ARTICLE 7 ARBITRAGE**

Arbitre principal: Pierre Lapeyre Arbitre Elite 1

**ARTICLE 8 COMMISSION D'APPEL**

La Commission d'appel sera constituée avant la première ronde par l'organisateur en fonction des personnalités présentes. Face à une décision de l'arbitre au cours du jeu, un joueur ne peut qu'obtempérer. Il doit, s'il le souhaite, faire appel oral dès l'incident et continuer la partie, puis à l'issue de la partie rédiger son dépôt de plainte et l'adresser aussitôt à la Commission.

**ARTICLE 9 DIVERS**

- Interdiction de fumer ou vapoter.
- On considèrera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. Une enquête pour forfait non justifiée sera effectuée.
- Toute infraction aux règles pourra faire l'objet d'un avertissement écrit et affiché dans la salle de jeu, deux avertissements écrits entraînent l'exclusion du tournoi et la transmission d'un dossier à la Commission de Discipline de la Fédération du joueur concerné.

**ARTICLE 10 ENGAGEMENT**

En s'inscrivant, les participants s'engagent à respecter la charte du joueur d'échecs et le présent règlement.

L'organisateur,  
Stéphane Incardona

L'arbitre,  
Pierre Lapeyre

